



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 29 Novembre 2018

Question n°20

**Convention de mise à disposition des bennes à déchets verts SICTOM / Commune ou Comcom**

L'an deux mille dix-huit, le **29 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 13 Novembre 2018.

**Etaients présents** : Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Didier SANSIG, Félice ZWINGELSTEIN, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Jean-Claude MILLE, Jean PAOLI, Pascal PETITJEAN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Jean-Pierre BRINGARD, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Eric PARROT.

**Etaients représentés** : Henri STASCHE pour Jérôme FINCK, Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER.

**Etaients Excusés** : Maurice COURTOIS, Eliane FARNY.

**Etaients Absents** : Richard MAZAJCZYK, Francis LIECHTELE, Michel TRITRE, Thierry STEINBAUER, Alphonse M'BOUKOU.

Secrétaire de séance : Didier SANSIG

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 13 Novembre 2018

Date d'affichage : 06 Décembre 2018

## DELIBERATION

Vu la délibération du SERTRID du 06 Juin 2018 concernant la modification des statuts,  
Vu l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivité Territoriales,  
Vu la délibération n°7 du 28 Juin 2018 validant cette modification des statuts par le SICTOM,  
Vu l'arrêté N° 90 – 2018 – 10 – 17 -009 du 18 octobre 2018 portant modification des statuts du SERTRID (restitution de la compétence « collecte des déchets verts » aux entités membres),

Suite à la restitution de la compétence « collecte des déchets verts » par le SERTRID aux entités, il s'avère nécessaire de mettre en œuvre des conventions entre le SICTOM et les communes ou Comcom afin de définir les modalités pratiques, techniques et financières de l'installation et de la gestion des bennes sur les communes.

Afin de répondre à la réglementation environnementale en vigueur, les entités membres du SERTRID et le SERTRID ont décidé de mettre en place un réseau de bennes destiné à la collecte des déchets végétaux au profit des habitants des collectivités membres.

Le réseau de bennes présente les critères d'implantations de base suivants :

- 1 benne pour 2500 à 3000 habitants,
- Distance domicile / lieu d'implantation maximum 5 kms,
- Temps de trajet moins de 10 minutes,
- Fréquence de levée de la benne d'un minimum d'une fois par mois.

La convention définit les modalités pratiques, techniques et financières de l'installation et de la gestion des bennes sur les communes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de valider le projet de convention, joint en annexes, de mise à disposition des bennes à déchets verts SICTOM / Commune ou Comcom,
- d'autoriser le Président à signer les conventions avec les communes ou Comcom
- d'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des actes en lien avec la présente délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du

et de la publication le 06/12/2018

04/12/2018